

AFFAIRE N° 41 - Emprunt de 2 080 000 Francs à contracter auprès de
La Caisse des Dépôts et Consignations pour la constitution de réserves
foncières à long terme

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre du "programme d'emprunts" négocié début 1978 avec les représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations figure une enveloppe de 9 400 000 Francs à emprunter par la Commune pour le financement de ses acquisitions foncières.

Ce volume global se décomposera en cinq emprunts dont un emprunt de 2 080 000 Francs destiné à financer (à hauteur de 80 % de la dépense, le solde faisant l'objet d'un autofinancement communal prévu aux Budget Supplémentaire de 1977 et Budget Primitif 1978) la constitution de réserves foncières à long terme.

La liste des terrains à financer figure au dossier de la présente délibération.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations cet emprunt de 2 080 000 Francs.